

## AMJ formations : questionnaire inscriptions

Les formations du 17 au 19 décembre auront lieu à l'exploitation du lycée agricole de Montmorot de 9h30 à 16h30 (journée complète). Chaque formation se déroule une journée complète (cocher au maximum une formation par jour). Le déjeuner sous forme de lunch sera servi sur place (à réserver, voir plus bas)

### Lundi 17 décembre 2018 - 9h30=>16h30

- Le pouvoir de police du maire, Nicolas Mirica
- Les nouveaux rapports entre administrations et administrés (loi du 10 août 2018), M<sup>e</sup> Catherine Suissa et M<sup>e</sup> Thibaut Bouchoudjan

### Mardi 18 décembre 2018 - 9h30=>16h30

- Les troubles de voisinage, Nicolas Mirica
- Gestion des conflits - initiation, Marzena Samsel
- Rôles et responsabilités de l'élu dans un projet d'énergies renouvelables, Manoel Devis

### Mercredi 19 décembre 2018 - 9h30=>16h30

- Chemins ruraux, voirie communale et intercommunale, Rémy Clouet
- Le story telling au service d'un discours de vœux impactant, Frédéric Duval
- Gestion des conflits – perfectionnement, Marzena Samsel

### Réservation du déjeuner - Montmorot

Adressez avant le 30 novembre votre chèque libellé à l'ordre « d'agent comptable » au Lycée agricole, 614 av Edgard Faure - 39570 Montmorot, avec mention au dos : AMJ + nom + prénom + collectivité + date des repas - 1 repas 11,35 € - 2 repas 22,70 € - 3 repas 34,05 €.

### Réservation du déjeuner - Montmorot

- Je souhaite réserver le déjeuner du lundi 17 décembre
- Je souhaite réserver le déjeuner du mardi 18 décembre
- Je souhaite réserver le déjeuner du mercredi 19 décembre
- Je ne souhaite prendre aucun repas

Les formations du 20 et 21 décembre auront lieu à la salle des fêtes de Vriange (Dole)  
- Le déjeuner (traiteur) (à réserver, voir plus bas)

### Jeudi 20 décembre 2018 - 9h30=>16h30

- Les logements communaux - Rémy Clouet - VRIANGE

### Vendredi 21 décembre 2018 - 9h30=>16h30

- Argumenter et convaincre en toutes circonstances - Frédéric Duval – Vriange

### Réservation du déjeuner - Vriange

Paiement sur place 15 € par chèque à l'ordre du traiteur  
1 repas 15€, 2 repas 30 €.

## Réservation du déjeuner - Vriange

- Je souhaite réserver le déjeuner du jeudi 20 décembre
- Je souhaite réserver le déjeuner du vendredi 21 décembre
- Je ne souhaite prendre aucun repas

---

Ce questionnaire permet à l'AMJ de préparer votre dossier d'inscription financé soit par le DIF Elu soit par votre collectivité. Ce questionnaire doit nous parvenir **au plus tard le 12 octobre**. Pré-inscriptions dans l'ordre de réception du questionnaire horodaté. Si complet le service formation vous recontactera personnellement.

La Caisse des Dépôts et Consignations qui gère le fonds DIF élu vous impose de lui transmettre votre dossier complet, préparé par l'AMJ, **avant le 15 octobre**. Attention chaque formation suivie fera l'objet d'un dossier distinct, c'est-à-dire un mail par formation comprenant l'ensemble des pièces justificatives. Il est interdit de grouper plusieurs formations dans un même mail. Pour l'acceptation de votre dossier, Il est important de suivre les instructions communiquées. Vous pouvez dès à présent scanner votre carte d'identité et votre dernière convocation à un conseil municipal ou communautaire

**Possibilité de s'inscrire en ligne sur :** <http://bit.ly/AMJ122018>

Adresse e-mail personnelle :

(seul le maire peut utiliser le mail de sa collectivité)

Nom d'usage :

Nom de naissance (*si différent du nom d'usage*) :

Prénom :

Collectivité :

Commune délégué (*le cas échéant*) :

Fonction au sein de la collectivité :

Date de début de mandat :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle - numéro et rue :

Adresse personnelle - commune :

CP :

Mode de financement (*à cocher*)

- DIF-élu
- Budget formation élus de la collectivité (nous contacter)
- Budget formation agents de la collectivité (nous contacter)

### Important financement DIF-élu

En plus du scan de votre CNI il convient dorénavant de joindre, à votre mail de demande de financement DIF-élu, une copie d'une convocation à l'assemblée délibérante datant de moins de 6 mois ou tout autre justificatif du statut de l'élu en fonction. Ces 2 pièces sont à renvoyer pour chaque formation. Les élus en fonction depuis le 01/01/2016 ont cumulé 40 heures de formation DIF, en cas de doute de dépassement nous contacter.

Le nombre de place aux formations est limité. L'ordre des inscriptions sera pris en compte. Veuillez à relever votre mail afin de renvoyer votre dossier au pôle Dif-élu dans les temps. AMJ 4 avenue du 44 RI, 39000 Lons le saunier. tél : 03 84 86 07 07 mail [contact@amjura.fr](mailto:contact@amjura.fr)